

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2022

MIEUX ALLIER L'ACTIONNARIAT SALARIÉ ET LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE -
(N° 4850)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF1

présenté par
M. Mignola, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4,

1° Avant la troisième occurrence du mot :

« société »,

insérer le mot :

« autre » ;

2° Substituer aux mots :

« dudit engagement »

les mots :

« du même engagement de conservation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.